



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Comores

Question écrite n° 96596

Texte de la question

M. Mansour Kamardine attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les évolutions politiques récentes aux Comores qui viennent d'élire librement et démocratiquement un nouveau président en la personne de M. Ahmed Abdallah Sambi, élu à 58 % des suffrages exprimés. Durant sa campagne, celui-ci avait pris entre autres deux engagements et qui ont particulièrement fait vibrer les coeurs de ses compatriotes : mettre un terme à la corruption, qui gangrène le développement économique de son pays, et interdire les kwassa-kwassa de la mort, qui sont à l'origine des drames humains qui se jouent dans le bras de mer qui sépare Mayotte d'Anjouan. C'est dans la ferveur générale que la passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau président a eu lieu à Beit-Salam, à Moroni, le vendredi 26 mai dernier. Dans son premier discours officiel, M. Sambi, qui reconnaît dans la France un partenaire privilégié, a réitéré ses engagements sous les acclamations de ses compatriotes. Il a besoin de la France pour construire l'État de droit. Il a dit, à la délégation de la France qui a assisté à la cérémonie, qu'il a besoin de magistrats expérimentés pour l'aider dans cette lutte contre la corruption, qui est le préalable véritable à toutes actions de développement économique. Sur son engagement de lutter efficacement contre les kwassa-kwassa et donc contre l'immigration clandestine, le nouveau pouvoir comorien aura également besoin du soutien de notre pays dans les domaines de la santé et de l'école. S'agissant de l'école, Mayotte héberge actuellement dans ses établissements quelque 12 000 petits clandestins anjouanais et l'État est obligé d'organiser l'école en alternance faute de locaux suffisants pour accueillir tout le monde. Face à ces difficultés, les instituteurs de l'État recrutés à Mayotte sont tout à fait disposés, dans le cadre de la coopération bilatérale et régionale, de participer à l'effort de scolarisation à Anjouan. Cette action aurait le triple mérite de favoriser le développement de la francophonie, d'éviter la perte massive de vies humaines dans les kwassa-kwassa et enfin de conforter, tant du côté français que du côté comorien, la lutte contre l'immigration clandestine. Il lui demande de lui préciser la politique du Gouvernement vis-à-vis de ces préoccupations du nouveau pouvoir comorien et plus généralement quelle politique le Gouvernement entend développer avec les Comores pour les aider dans leur quête d'un nouvel État de droit, dans le prolongement des initiatives de l'ancien président, le colonel Azali Assoumani.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96596

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6066